



Office Burundais des Recettes

"Soyons fiers d'être des contribuables et construisons notre pays"

COMMISSARIAT GENERAL

B.P. 3465, BUJUMBURA II

REF: OBR/CG/ 01/489./jpn/2011

Large diffusion

le 09/06/2011

NOTE AUX IMPORTATEURS

LE COMMISSAIRE GENERAL DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES(OBR) PORTE A LA CONNAISSANCE DE TOUS LES IMPORTATEURS QUE LES CAUTIONS EN DOUANES LIEES AUX ENLEVEMENTS AUTORISES SERONT LIBELLES EN MOYENS DE PAIEMENT SUIVANTS :

1. ESPECES OU CASH,
2. CHEQUES CERTIFIES ET ENDOSSABLES,

LE MONTANT DE LA CAUTION SERA DETERMINE PAR LES SERVICES DU COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES.

L'IMPORTATEUR EST APPELE A REGULARISER SA SITUATION DANS UN DELAI NE DEPASSANT PAS UN MOIS, A DEFAUT DE QUOI LA CAUTION DONNEE SERA REALISEE.

LES ACTES DE GARANTIE BANCAIRES NE SONT PLUS RECEVABLES AUX GUICHETS DES RECEVEURS.

LA PRESENTE NOTE REMPLACE CELLE N° OBR/CG/01/264/jpn/2011 DU 23/05/2011.

FAIT A BUJUMBURA, LE 09/06/2011

LE COMMISSAIRE GENERAL

KIERAN HODMES



Office Burundais des Recettes B.P. 3465 Bujumbura II Tel: 257 22275692 Web: www.obr.bi

(K A) OBR